

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **51 (1942)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rechts- und Finanzhilfe für das Autogewerbe

Neben der Hotellerie ist das schweizerische Autogewerbe wohl am stärksten durch die Auswirkungen des jetzigen Weltkrieges betroffen worden. Der Autogewerbeverband strebt nun eine Rechts- und Finanzhilfe an, die sich an die Hilfsmassnahmen anlehnt, wie sie für die Hotellerie Geltung haben. Zu diesem Zweck soll eine schweizerische Treuhänderstelle gegründet werden, der folgende Hauptaufgaben zugeordnet sind: Verhandlungen über die Anpassung der Miet-, Pacht- und Zinsverhältnisse an die veränderte Lage, Antragstellung beim Richter über zwangsweise Anpassung der Miet-, Pacht- und Kapitalzinsen, Durchführung aussergerichtlicher Stundungs- und Nachlassverträge, Mitwirkung bei gerichtlichen Verträgen dieser Art, Betriebsberatungen und Gewährung von Darlehen.

Die Finanzierung der Treuhänderstelle ist so gedacht, dass neben Bund und Kantonen sich alle am Automobilverkehr interessierten Kreise an dem Betrag von mindestens Fr. 1000.— beteiligen. Das Genossenschaftskapital soll beschränkt bleiben, da die Mittel, mit welchen die Treuhänderstelle zu arbeiten gedenkt, vom Bund eventuell auch Kantonen in Form von langfristigen Darlehen zur Verfügung zu stellen wären. Unser Verein ist, als eine der schweizerischen Automobilwirtschaft interessierte Organisation, ebenfalls zum Beitritt in die Genossenschaft eingeladen worden.

Betriebs-Weihnachtsfeiern

Aus Angestelltenkreisen sind uns eine Reihe weiterer Berichte über stimmungsvolle Weihnachtsfeiern im Rahmen der Betriebsgemeinschaften zugegangen, in denen durchwegs die Freude über diese Anlässe und die Genugtuung über die bestehende enge Verbundenheit zwischen Patron und Mitarbeiterschaft zum Ausdruck kommt. Wir freuen uns, feststellen zu können, dass es sich die Betriebsleiter überall da, wo es irgendwie zugänglich und möglich war — auch nach Vollendung eines der wirtschaftlich härtesten Jahre für die Hotellerie — angelegen sein liess, das christliche Hausfest im Schoos der ganzen Betriebsfamilie zu begehen. Wir ersehen daraus, dass die Tradition der Hausgemeinschaft allen Schwierigkeiten zum Trotz respektiert und weitergeführt wird und wenn da und dort das Festlein auch erheblich einfacher ausgefallen sein mag, als früher, so kam doch der gute Wille sichtbar zum Ausdruck.

Wenn es in vielen Fällen unterlassen wird, uns von solchen Feiern zu berichten, so will das nicht besagen, dass sie zahlenmässig etwa abgenommen hätten oder nicht gebührend gewürdigt worden wären. Aber im Drange der Festtage geht mancher gute Vorsatz, eine Zeitungsnote abzufassen, verloren, oder man möchte das Berichten lieber andern überlassen. Die Schweigensamen im Lande sind uns in diesem Falle ebenso angenehm wie diejenigen, denen das Herz allzusehr überläuft, und die ganze Seiten über das Erlebnis füllen. Wir müssen es uns schon aus Raumgründen ver-

sagen, noch näher auf die uns gemeldeten Hausfeste einzutreten und begnügen uns damit, den öffentlichen Dank des Personals vom Grand Hotel Belvedere, Davos-Platz an Herrn Dir. Morosani und der Angestelltenschaft vom Hotel Falken in Thun an Herrn Hunziker zu registrieren.

Hotelrenovation

Das Hotel Balances in Luzern hat es sich bei der diesen Sommer vorgenommenen Renovation seiner historischen Fassade gegen den Weinmarkt hin angelegen sein lassen, die gebotene historische Tradition zu wahren. Mit viel Geschick und Verständnis wurden die alten Fassadenmalereien Weingartners in pietätvoller Weise aufgeführt und so auch der heutigen und künftigen Generationen erhalten. Neuerdings erfährt der im Parterre gelegene Speisesaal des nämlichen Hotels einen Umbau in ein sehr geschmackvolles Interieur, das als gepflegte Gaststätte „Rats-Laube“ nicht nur den Hotelgästen, sondern auch der Stadt- und Landkundschaft zur Verfügung steht. Anlässlich eines kleinen Hausfestes zur Eröffnung dieses gediegenen Gasträum wurde Herr J. Haecky von den Anwesenden zu dem wohlgelungenen Umbau allseitig beglückwünscht.

Handänderung

Die Gemeindeversammlung von Saanen hat demnach über den Verkauf von zwei der Gemeinde gehörenden Hotelbetrieben Beschluss zu fassen. Es handelt sich um den Verkauf des Saanerhof in Saanen an den bisherigen Pächter, Herrn P. Matti, um den Preis von Fr. 80.000.—, und den Verkauf des Hotels Bellevere-Seehof in Gstaad an den bisherigen Pächter, Herrn F. Röthlisberger, um Fr. 35.000.—.

FRAGE und ANTWORT

Frage No. 212: **Ruhetagsvorschriften für Kleinbetriebe.** Ich hatte die Absicht, über die Zeit der Saison ein drittes Zimmerkäfte anzustellen, um die Arbeit, die für zwei Kräfte bei Stossbetrieb zu viel ist, besser verteilen zu können. Nun erklären sich die vorhandenen Angestellten aber bereit, die Mehrarbeit gegen entsprechende Vergütung und unter Verzicht auf einen Teil der Ruhezeit auf sich nehmen zu wollen, im Bestreben, ihren Verdienst zu steigern. Soll ich auf diesen Vorschlag eintreten und welche Sonderbestimmungen gelten für Kleinbetriebe?

Antwort: Über die Regelung der Ruhezeit, wie sie das Bundesgesetz über die wöchentliche Ruhezeit vom 26. Sept. 1930 und die Vollziehungsverordnung vom 11. Juni 1934 umschreiben, ist in unserem Blatte schon sehr oft berichtet worden. Immerhin scheint es notwendig, einzelne Bestimmungen wieder in Erinnerung zu rufen. Die Grundregel ist die, dass der Arbeitnehmer jede Woche Anspruch auf eine Ruhezeit von

vierundzwanzig aufeinanderfolgenden Stunden hat. Saisonbetriebe können in der Zeit der Hochsaison, aber nicht mehr als zweimal im Jahr, die wöchentliche Ruhezeit während höchstens acht Wochen auf einen halben Tag herabsetzen. Für Kleinbetriebe gilt die weitere Ausnahme, dass die wöchentliche Ruhezeit innerhalb vier Wochen dreimal je einen halben Tag und einmal einen ganzen Tag betragen darf.

Auf das Angebot der Angestellten dürfen Sie nicht eintreten, weil das Gesetz ausdrücklich besagt (Art. 14), dass die Ruhezeit nicht durch eine Abfindung in Geld ersetzt werden darf. Eine Entschädigung ist nur für den Fall vorgesehen, dass das Arbeitsverhältnis eines Arbeitnehmers zu Ende geht, bevor er seine ihm zukommende Ersatzruhe antreten konnte. Dann kommt eine Entschädigung in Frage, die sich nach dem Barlohn (Einkommen aus Trinkgeld ist in schätzungsweise Höhe zum Bareinkommen hinzuzurechnen) und gegebenenfalls nach dem Gegenwert freier Wohnung und Verpflegung bemisst. Kommt es zu Streitigkeiten mit dem Angestellten über die eingeräumte Ruhezeit, so ist der Arbeitgeber dafür beweispflichtig, dass er sich an die gesetzlichen Vorschriften gehalten hat. Wir empfehlen Ihnen daher sehr, eine schriftliche Kontrolle über die eingeräumten Ruhetage zu führen.

Wirtschaftsnotizen

Schreibers Rigi Hotels A.G.

Die Schreibers Rigi Hotels A.G., mit Sitz in Arth, hat nach Durchführung einer Sanierung ihr Aktienkapital auf 62.500 Fr. herabgesetzt durch Reduktion des Nennwertes jeder Aktie von 500 Fr. auf 50 Fr. Gleichzeitig wurde das Aktienkapital durch Ausgabe von 2000 Vorzugsaktien zu 100 Fr. um 200.000 Fr. erhöht. Dieses neue Kapital wurde durch Umwandlung von Hypothekendarlehen durch Verrechnung liberiert. Das voll liberierte Aktienkapital beträgt nun 262.500 Fr., eingeteilt in 1250 Stammaktien zu 50 Fr. und 2000 Vorzugsaktien zu 100 Fr. Der Verwaltungsrat besteht aus Dr. Th. Stähelin, Basel; A. Schriber, Luzern; K. Wolf, Weggis; Z. Römer, Arth; D. Kennel, Arth; Dr. E. Christen, Liestal. Die Unterschrift von Direktor P. Härtli ist erloschen.

Auslandschronik

Rezepte für das deutsche Gastgewerbe

Vom Januar an werden dem Gastgewerbe laufend Kochrezepte zugeleitet, die aus den Arbeiten des Institutes für Kochwissenschaft in Frankfurt am Main hervorgegangen sind. Dieser Rezeptdienst wird in erster Linie Eintopf- und Tellergerichte, Suppen- und nahrhafte Füllgerichte bringen, wobei die Grundsätze der Verbrauchlenkung genau beachtet werden. Die Rezepte werden auf möglichst ge-

Kriegswirtschaftliche Massnahmen und Marktmeldungen

Preise für rationierte Nahrungsmittel im Januar 1942

Durch Verfügung Nr. 496 M vom 23. Dezember 1941 der Eidg. Preiskontrollstelle betr. Höchstpreise für Zucker, Reis, Teigwaren, Mehl, Kochgriss, Maisgriss, Haferflocken, Hafergrütze, Rogglerste, Kakao, Kaffee und sogenannte Metzgereifette bleiben mit Ausnahme von Zucker die festgelegten Höchstpreise wie im Vormonat unverändert.

Der Abgabepreis an Detailisten ist hingegen für Kristallzucker, weiss, um Fr. 9.65 auf Fr. 9.35 und für Würfelzucker um Fr. 7.— auf Fr. 6.95 — per 100 kg erhöht worden. Der entsprechende Detailhöchstpreis netto (inklusive Umsatzsteuer) stellt sich auf Fr. 1.06 per kg für Kristallzucker, weiss, und auf Fr. 1.14 per kg Würfelzucker, offen. Der Würfelzucker-Höchstpreis in 2½-kg-Paketen beträgt Fr. 2.88 per Paket.

Die höchstzulässigen Aufschläge für Speiseöle und Speisefette (ohne Metzgereifette) erfahren ebenfalls gegenüber dem Vormonat keine Veränderungen.

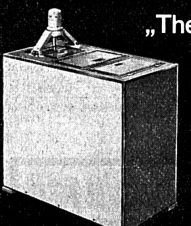
Die Einzelverfügungen über die Preisgestaltung für alle übrigen rationierten Lebensmittel (Butter, Käse, Olivenöl, Hülsenfrüchte, Kaffeesurrogate und Tee) bleiben weiterhin in Kraft, so dass sich auch auf diese Positionen keine Preisänderungen gegenüber dem Vormonat ergeben.

ringem Markenverbrauch aufgebaut. So werden vor allem das 50-Gramm-Fleischgericht und das Eintopfgericht im Vordergrund stehen.

Deutsche Beschränkung der Inanspruchnahme von Reiseverkehrsabkommen

Wie der deutsche Reichswirtschaftsminister dem Bankgewerbe mitteilt, dürfen ab sofort Reisezahlungsmittel auf Grund von Reiseverkehrsabkommen nur noch abgegeben werden, wenn die Genehmigung oder Befürwortung folgender Stellen vorliegt: a) der deutschen Kongresszentrale für Studien- und Ausbildungsreisen und sonstige Reisen zu kulturellen Zwecken, b) des Reichsportamtes für Reisen zu sportlichen Zwecken, c) der Industrie- und Handelskammern für Geschäftsreisen, und d) der Devisenstellen für die übrigen Reisen, bei denen besondere dringende Gründe für eine zeitlich bevorzugte Abgabe von Reisezahlungsmitteln vorliegen.

DENNLER-Bitter



„Thermofrigor“
ELEKTRISCHE VOLLAUTOMATISCHE
GLACE MASCHINEN UND KONSERVATOREN

Unerreichte Vorteile:
Solefreie Kältekonservierung nach dem Vakuumprinzip (wie unsere Thermosflaschen „Theos“).
Rasch betriebsbereit.
Wirtschaftlich - kleinster Stromverbrauch.
Nicht platzgebunden - Keine Installationskosten.
Raumersparnis.
Modelle für alle Zwecke, auch mit Kühlschrank; eventuell an bestehende Kühlanlage anschliessbar.

STANDARD-WERKE ZÜRICH
Seefeldstrasse 222
Telephon 4.69.44

Sprachen lernen im Tessin
Italienisch • Englisch • Französisch
(Steno, Korrespondenz, Buchhaltung)
Tages- und Abendkurse
Kleine Klassen — Erfahrene Lehrkräfte
Spezialbedingungen für Hotelangestellte
SPRACHSCHULE KREMOS
6, Via E. Bossi, Lugano — Tel. 2.38.86

Gesucht
Buffetdame-Gouvernante
als Stütze des Patrons (Vertrauensposten) in kleines Hotel der Westschweiz. Eintritt nach Übersicht. Offerten mit Bedingungen, Photo und Altersangabe sind zu richten unter Chiffre V.P. 2658 an die Schweizer Hotel-Revue Basel 2.

Welcher alleinstehende Hoteller bietet gediegene, gesunder Person, aus gutem Hause, im Hotel praktisch mit Erfolg gearbeitet.

Posten als Mitarbeiterin
mit späterer Beteiligungsmöglichkeit. Heirat nicht ausgeschlossen. Offerten unter Chiffre F.R. 2657 an die Schweizer Hotel-Revue Basel 2.

GLACE DE VIANDE
kauft das ganze Jahr.
Offerten erbelen an
Paul Obrist - Basel
Rümelinsplatz 7.

Schnee-BESEL
m. rotem Stiel, Totallänge 1 Meter, per Stück Fr. 1.—, gibt prompt ab
Hans Bieri, Gumweg, Stettisburg.

Abwaschbare RAFIA-BAST-MATTEN
statt Tischtücher
solange Vorrat
J. VOCK, ZÜRICH
Kirchgasse 27, Telephon 42727.

Der Unterzeichnete ist stets Käufer von

Kühl-Anlagen Elektromotoren elektr. Maschinen
und Zubehör
WALTER GYSI, BERN
Spitalgasse 36b, Telephon 2.47.80.

*Was macht fix die Böden rein?
Was glänzt stets wie Sonnenschein?
Carlton - Bodenwachs allein!*

PROCAR A.-G.
ZÜRICH / Limmatquai 72

Zur gefl. Notiznahme!
Inseratenaufträge beliebe man in die Administration, nicht an die Redaktion, zu richten.

Trotz zeitweiliger Schwierigkeit in der Materialbeschaffung sind

SURSEE - KOCHANLAGEN
immer noch Qualitätsprodukte
Wir haben dafür gesorgt, dass wir auch heute unsere Apparate nur aus besten Bestandteilen bauen können. Auch Sie erhalten die den Anforderungen Ihres Betriebes angepasste Kocheinrichtung von der
SURSEE A.-G. der Ofenfabrik Sursee

Winterthur Unfall
Schweizerische Unfallversicherungs-Gesellschaft in Winterthur

Besondere Vergünstigungen für Mitglieder des Schweizer Hoteller-Vereins bei Abschluss von Dritt-Haftpflicht- und Unfall-Versicherungen für das Personal.

COMESTIBLES UND WEINE
RENAUD BASEL
ALLES FÜR KÜCHE UND KELLER
PREISLISTEN ZU DIENSTEN

Das Blech ist rar. Darum...
jede Conservenbüchse nach Gebrauch gut reinigen und sofort zur Wiederverwertung zurückgeben. Ihr Lieferant vergütet Ihnen für:

2/1 Büchsen 8 Rp.	1/1 Büchsen 5 Rp.
3/4 Büchsen 6 Rp.	1/2 Büchsen 3 Rp. (nur hohe)

Conservenfabrik **Lenzburg**

Aux membres de la Société suisse des hôteliers!

Chers collègues!

C'est pour moi une tâche particulièrement difficile cette année que d'écrire des vœux de Nouvel-An car, pour que ceux-ci rencontrent quelque écho, il faut que l'on ait la perspective de les voir se réaliser. Si ce n'est pas le cas, ils ne représentent que des phrases dont on se passe volontiers.

Le monde ne nous a encore jamais — même pas au cours de la dernière guerre mondiale — offert une image aussi désolante qu'aujourd'hui. Depuis 25 ans, c'est-à-dire bientôt depuis plus d'une génération, l'hôtellerie traverse des temps difficiles, même très difficiles, et maintenant la plupart d'entre-nous luttent pour leur existence avec la dernière âpreté.

C'est pourquoi, nous sommes douloureusement émus de voir que nous ne trouvons pas toujours auprès de nos autorités l'aide rapide et efficace à laquelle nous aspirons et que nous attendons. Mais, alors que nous commençons une nouvelle année, nous ne voulons pas nous plaindre et nous laisser abattre, mais au contraire redresser le front et continuer la lutte avec un nouveau courage et une inaltérable opiniâtreté.

Sans aucun doute, tout permet d'espérer une reprise des affaires dans l'hôtellerie suisse. Il ne s'agit que de persévérer et tenir. Et nous — sur qui repose l'hôtellerie actuellement — ne devons pas abandonner la place. Pour ceux qui sont isolés cette lutte sera souvent dure, mais nos organisations, la Société suisse des hôteliers et nos sections sont là pour nous aider. Où serions-nous aujourd'hui si nous n'avions pas continuellement défendu nos intérêts? L'on entend souvent hélas, à ce sujet des jugements injustes et des propos décourageants, mais un instant de réflexion devrait permettre d'envisager les choses sous un autre jour. Un fait est réjouissant, c'est que grâce à la fondation de nouvelles sections, de nouvelles régions collaborent à notre organisation et nous saluons avec une joie toute spéciale la fondation de nos deux plus récentes sections de Fribourg et de Neuchâtel.

Serrons de plus en plus les rangs, unissons nos efforts pour qu'il soit possible à chacun d'entre nous de « tenir ». N'oublions pas que notre Société et son Bureau central sont là pour nous prêter aide et conseil, et que, de leur côté, nos membres doivent observer une attitude loyale à l'égard de la Société. Il faut que les mesures qui ont été décidées soient appliquées sans défaillance et nous insistons spécialement sur les prescriptions concernant la réglementation des prix et le rationnement, ainsi que les questions relatives aux employés: réglementation des pourboires, jour de repos, problème des salaires.

Une attitude solidaire sur tous ces points renforcerait spécialement notre position morale et notre crédit auprès des autorités et de la population, conditions essentielles pour poursuivre notre lutte.

Je ne voudrais pas mettre le point final à ces vœux de Nouvel-An sans adresser à la direction et à tous les employés du Bureau central ainsi qu'à la direction de notre Ecole professionnelle les remerciements qu'ils méritent pour leur travail.

Au nom du Comité central, j'adresse à tous nos membres et à tous nos collaborateurs une bonne nouvelle année.

Le président central
Dr. H. Seiler.

Note de la rédaction: Par suite de la modification de l'horaire de travail intervenue pendant les fêtes à l'imprimerie qui assume l'impression de notre journal, il ne nous a pas été possible, pour des raisons techniques de publier en français les vœux du président central. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir excuser ce retard.

La hausse continue des prix de revient

Les sections vont être appelées à se prononcer ces prochains jours sur les propositions du Comité central concernant la structure des prix d'hôtel pour ce printemps et cet été. Nos membres pourront peut-être prendre plus facilement position à ce sujet après avoir pris connaissance du bref compte rendu suivant sur l'état actuel des frais d'exploitation d'une entreprise hôtelière. Ce compte rendu est basé sur les chiffres réunis régulièrement par notre service de renseignements économiques.

Les frais de cuisine

Le compte cuisine est toujours un des comptes les plus importants et les plus intéressants d'une exploitation et c'est un de ceux qui, en général, a subi le plus fortement le mouvement ascensionnel que l'on a enregistré dans les prix depuis le début de la guerre. Les chiffres suivants indiquent la hausse moyenne des prix en pour cent, en novembre 1941 et par rapport au mois d'août 1939, considéré comme le dernier mois type d'avant-guerre:

Viande 66; volaille 71,5; gibier 55,2; poisson 93,8; légumes frais 43,1; pommes de terre 24,3; légumes en conserve 40,8; fruits frais 41,6; fruits en conserve et confitures 72,2; miel 67,5; œufs 148; lait 14,7; crème 24,1; beurre 36,9; fromage 43,2; café 81,1; thé 91,3; chocolat de cuisine, cacao 47,5; sucre 66,1; pâtes alimentaires 69,2; riz 59; pain 17,8; farine 77,5; épices 52,6; confiserie 32,6; huiles comestibles 96,8; vinaigre, 34; graisses comestibles 149,7; divers 32,1.

D'après ces chiffres, depuis le début de la guerre les frais de cuisine ont augmenté de 57,1 %. Ce nombre indice doit cependant être corrigé, car il a été établi sur la base de la consommation normale d'avant-guerre. Or, le contingentement et le rationnement ont considérablement modifié les normes de consommation, puisque les produits rationnés ne peuvent plus être utilisés qu'en quantité limitée et qu'il faut, pour compenser, avoir davantage recours aux denrées dont la vente est libre. Ceci occasionne une forte augmentation de la consommation de cette catégorie de marchandises.

On peut s'en rendre compte par les quelques chiffres que nous donnons ci-dessous à titre d'exemple. Il s'agit donc, calculé pour le mois de novembre 1941 et par rapport au dernier mois d'avant-guerre, de la diminution ou de l'augmentation, en pour cent de la consommation de certaines denrées:

Viande -17%, fromage -30%, pâtes alimentaires -50%, café -60%, farine -50%, beurre -60%, huile comestible -80%, sucre -60%,

légumes frais +30%, pommes de terre +30%, fruits frais +10%, lait +20%.

Les modifications survenues dans la consommation de ces produits ont eu pour effet heureusement de réduire un peu le pourcentage de renchérissement des prix de revient de cuisine, soit parce que les articles dont la consommation a augmenté sont meilleur marché que les produits rationnés, soit parce que leur renchérissement n'a pas été aussi considérable que celui des denrées rationnées.

En tenant compte de ces facteurs, la hausse moyenne des frais de cuisine, au mois de novembre 1941 et par rapport au mois d'août 1939, est encore de 30,6%.

C'est la première fois que l'on a tenu compte, dans le nombre indice des frais de cuisine, des répercussions effectives du rationnement. Mais ces économies qui étaient déjà réalisées depuis longtemps pratiquement n'ont cependant pas permis d'améliorer sensiblement le rendement de cuisine, car la hausse des prix de vente n'est survenue que beaucoup plus tard et celle-ci suffit à peine à compenser la moitié du renchérissement des marchandises. Si l'hôtellerie n'avait pu remplacer les denrées alimentaires dont le prix est très élevé par des produits dont le prix soit plus abordables, notre industrie aurait dû demander à plusieurs reprises au service fédéral de contrôle des prix de pouvoir augmenter ses prix de façon beaucoup plus considérable. Mais, même dans les conditions actuelles, il y a encore un abîme entre les prix de revient de cuisine et les prix de vente. Cette grosse différence ne pourra être compensée que par des suppléments de renchérissement.

Les frais généraux d'exploitation

Alors qu'au début, à quelques exceptions près, comme les dépenses de combustible par exemple, les frais généraux n'avaient que peu augmenté, les charges nouvelles qu'occasionnent à nos entreprises le renchérissement général et les nouveaux impôts se font sentir toujours plus fortement. Depuis l'été 1939, on doit constater que cette catégorie de dépenses a augmenté de 23,3%. Mais là non plus on ne peut se contenter de considérer simplement l'augmentation de ces frais généraux en valeur absolue; il faut examiner les répercussions effectives de cette hausse par unité c'est-à-dire par nuitée puisque, comme on le sait, l'hôtellerie doit compter en général avec une part très élevée de frais fixes. Par suite de la diminution de la fréquence, le nombre d'unités sur lesquels se répartissent ces frais a

diminué, ce qui implique naturellement un renchérissement des frais généraux par nuitée.

En tenant compte de la diminution de fréquence, le renchérissement moyen des frais généraux d'exploitation est de 52,5% par rapport à la période qui a précédé immédiatement la guerre.

Les frais d'exploitation dans leur ensemble

Les uns dans les autres et en tenant compte des changements survenus dans la consommation de diverses denrées (pour les frais de cuisine), et de la diminution de la fréquence (pour les frais généraux fixes), notre service de renseignements économiques a établi que l'augmentation des frais d'exploitation des entreprises hôtelières est actuellement de 40,6%.

Si cette augmentation n'est pas plus considérable encore, c'est parce que les dépenses supplémentaires pour l'entretien et les réparations des immeubles et du mobilier sont hélas! réduites à un minimum qui ne permet nullement une rénovation ou un rajustement normal des entreprises. C'est aussi parce que les hôteliers ont rationnalisé l'exploitation de leurs hôtels autant que cela leur était possible sans nuire à la qualité. Remarquons en outre que cette rationalisation n'a pu se faire que parce que la clientèle a dû renoncer à un certain nombre de ses prétentions.

Après avoir lu ce bref exposé il semble que nos membres n'aient aucune peine à se rallier à l'opinion du Comité central et de la Commission de réglementation des prix qui estiment qu'une hausse des prix d'hôtel pour les prochaines saisons est inévitable. A l'aide des statistiques ci-dessus, il ne sera pas difficile non plus de convaincre le service fédéral pour le contrôle des prix de la nécessité de corriger nos prix.

Et la clientèle? Les expériences faites jusqu'à maintenant ont montré qu'elle aussi reconnaît qu'une adaptation des prix d'hôtel est justifiée. Chacun sait que les prix de revient de l'hôtellerie ont rapidement dépassé ceux qui étaient demandés aux clients, car chacun a son propre ménage ou doit y contribuer d'une façon ou d'une autre. Ces derniers temps, en outre, les employeurs en général et l'Etat, en tant qu'employeur, se sont efforcés d'améliorer les conditions de leurs employés pour rendre le renchérissement général supportable. De plus, le fait que certaines industries travaillent encore très bien, influence favorablement la capacité d'achat des personnes qui veulent faire des séjours dans un hôtel.

Il reste à savoir sous quelle forme et dans quelle mesure on doit envisager cette hausse des prix. Nous ne manquons pas de revenir sur cette question sitôt que les sections auront pris position à l'égard des propositions du Comité central et que des démarches auront été entreprises auprès du service fédéral pour le contrôle des prix.

L'importance des stations climatiques et d'altitude suisses

L'Association suisse des stations climatiques et d'altitude vient de publier une remarquable brochure, due à la plume particulièrement compétente de M. Frédéric Tissot, président de l'Association cantonale vaudoise des hôteliers, et président de la Société des hôteliers et de la Société de développement de Leysin, sur les stations climatiques et d'altitude suisses. Cet excellent ouvrage, que M. Tissot a écrit en collaboration avec M. Walter Jenny, intéressera toutes les personnes qui s'occupent de questions touristiques, car il fait admirablement ressortir l'importance de cette catégorie de stations pour l'hôtellerie et le tourisme suisses.

La publication de cette brochure est fort opportune, car elle rappelle à un moment, où on a peut-être tendance à l'oublier, la raison-d'être de nos principales stations d'altitude et elle insiste sur le facteur climatique, auquel on n'accorde peut-être plus toujours la place qu'il mérite. Cette méconnaissance des faits dans le grand public est due probablement au développement incroyablement rapide des sports d'hiver au cours de ces dernières années. Mais si les sports d'hiver ont une importance indéniable et frappent davantage l'imagination des foules, ce n'est pas une raison pour oublier le climat inégalable et la puissance curative dont bénéficient nos stations de montagne. Ce facteur n'a d'ailleurs pas été oublié par nos autorités puisque, comme on a pu le voir par l'exposé de M. Ithlé, délégué fédéral à la création d'occasions de travail, dont nous avons parlé dans le N° 50 de notre journal, celles-ci estiment qu'une des tâches indispensables pour régénérer l'hôtellerie et le tourisme suisses est la mise en valeur scientifique de nos stations au point de vue médical. Il ne faut pas oublier enfin que la réputation de nos stations de cure a bien vite dépassé nos frontières et, avec le développement des sociétés de la Croix-Rouge, elles ont largement contribué à faire connaître dans le monde entier la Suisse comme une « terre de beauté, de charité et de guérison ».

Nous voulons ici, en suivant le plan de la brochure citée plus haut, en résumer certains points qui nous paraissent particulièrement intéressants:

Définition du « climatisme » et origine de l'Association suisse des stations climatiques et d'altitude

On a tendance, en général, à attribuer le caractère de « climatique » à la totalité des stations de villégiature qui réunissent un ensemble de circonstances atmosphériques favorables, mais au-

Cours professionnels pour hôteliers

Etant donné l'intérêt que l'annonce de ce cours a éveillé et les nombreuses inscriptions qui sont déjà parvenues, il a été définitivement décidé que le cours professionnel pour hôteliers aurait lieu

du 19 au 21 janvier 1942 à Lausanne.

Les conférences seront données dans la Salle des XXII cantons du Buffet de la gare de Lausanne.

Programme:

Lundi 19 janvier:

- 15.30: Allocution d'ouverture par le Dr H. Seiler, président central.
- 16.00-18.00: Contingentement et rationnement par le Dr R. C. Streiff.
Soir libre.

Mardi 20 janvier:

- 9.00-12.00: Questions culinaires, composition des menus et calculs y relatifs, par M. R. Mojonnet.
- 14.00-16.00: Chauffage rationnel et questions relatives au combustible, par M. H. Meier, Zurich, ingénieur diplômé E.P.F.
- 16.00-18.00: L'action de secours en faveur de l'hôtellerie, par le Dr F. Seiler, directeur de la S.F.S.H.
Soir libre.

Mercredi 21 janvier:

- 9.00-10.30: Problèmes fiscaux (sacrifice pour la défense nationale, impôt de défense nationale, impôt sur le chiffre d'affaires) par le Dr A. Büchi.
- 10.30-12.00: La responsabilité juridique de l'hôtelier à l'égard des hôtes et des employés. Questions d'assurances, par le Dr M. Riesen.
- 12.00: Allocution finale.

La durée des conférences sera en général limitée à la moitié du temps prévu et le temps qui restera encore à disposition sera utilisé pour la discussion et pour répondre aux questions éventuelles.

Les membres de la Société, leurs parents et, en général, toutes les personnes que ces questions intéressent peuvent assister au cours entier ou à l'une ou l'autre des conférences. Cette participation est gratuite. Les participants choisissent comme ils l'entendent les hôtels où ils logeront et prendront pension. Il est toutefois désirable de s'annoncer à l'avance auprès des membres de la section de Lausanne.

Les sections qui veulent participer en groupe à ce cours et tous les intéressés qui ne sont pas encore inscrits jusqu'à maintenant sont priés de s'annoncer au Bureau central à Bâle au plus tard jusqu'au 14 janvier 1942.

Les participants inscrits recevront de plus amples détails sur ces cours par voie de circulaire.

jour d'hui il convient de réserver cet adjectif « climatique » aux stations offrant un caractère essentiellement médical d'abord, puis à celles qui, sans être entièrement spécialisées dans le domaine médical, jouissent néanmoins d'un climat exceptionnel et disposent d'un certain nombre d'installations médicales permettant de recevoir des malades, des convalescents, des débilisés ou tout simplement des personnes ayant besoin de repos.

On voit donc que cette définition englobe à juste titre non seulement des stations d'altitude, mais aussi des stations de plaine et que l'Association des stations climatiques groupera aussi bien des stations comme Davos et Arosa que Montreux et Lugano.

Cette association est jeune encore, puisque c'est le 23 mars 1935 que des représentants de Davos, Leysin et Montana réunis à Berne fondèrent, pour lutter contre la crise qui prenait des proportions de plus en plus inquiétante, le « Groupement des stations climatiques suisses d'altitude ». Arosa y adhéra peu après. En 1939, le groupement décida de s'élargir pour ne pas laisser de côté les stations d'altitude ou de plaine qui ont des intérêts analogues et, à l'heure actuelle, l'Association suisse des stations climatiques et d'altitude » groupe les 14 stations suivantes: Arosa, Adelboden, Davos, Engelberg, Flims, Klosters, Lenzerheide, Leysin, Locarno et environs, Lugano et environs, Montana-Vermala, Montreux, Pontresina et St-Moritz.

Influence des stations climatiques sur le tourisme suisse

L'hôte qui fréquente les stations de cure y fait généralement de longs séjours et c'est cette catégorie de stations qui enregistre le plus grand nombre de nuitées. Or, pour l'hôtellerie, le nombre de nuitées est beaucoup plus intéressant que le nombre d'hôtes. Dans son ouvrage « Le tourisme grison », M. R. Meuli relève par exemple qu'en 1938 Coire enregistrait l'arrivée de 38.292 hôtes et 93.186 nuitées, alors qu'Arosa ne recevait que 33.780 hôtes, mais enregistrait 468.425 nuitées. Ainsi, avec un nombre d'hôtes inférieur de 11,80%, Arosa arrive à un nombre de nuitées supérieur de plus de 400%. Cet exemple pourrait être vérifié par la plupart de ces stations.

Pour le tourisme en général, l'hôte étranger qui vient se soigner dans une station climatique présente encore les avantages suivants: Il est rare qu'il arrive seul, il est généralement accompagné d'une ou plusieurs personnes qui font un petit séjour et qui profitent de visiter la Suisse. En cas de long séjour, il reçoit fréquemment la visite de

parents et d'amis qui font comme les accompagnants du début. Lui-même fait presque toujours un petit voyage en Suisse avant de regagner son pays et la plupart du temps — l'expérience l'a prouvé — il garde un souvenir reconnaissant au pays où il a recouvré la santé et devient un de nos meilleurs propagandistes à l'étranger, pour le plus grand bien de notre tourisme et de notre hôtellerie.

Quelques comparaisons et chiffres intéressants

Les 14 stations sus-nommées comprennent 860 hôtels avec 40.934 lits, soit le 11,66% des hôtels suisses, mais le 20,64% du nombre total des lits. Il s'agit en général d'hôtels importants puisque, pour la Suisse, la moyenne des lits par hôtel est de 26,5, alors que pour les stations climatiques elle est presque du double, soit exactement 47 lits.

Mais un des résultats les plus intéressants de ces statistiques est celui qui se rapporte aux nuitées. Alors que la capacité totale des stations climatiques n'atteint que le 20,64% de l'hôtellerie suisse dans son ensemble, leurs nuitées pour 1937 représentent le 30,70% de celles enregistrées cette même année dans tout le pays. La fréquence annuelle qui, en Suisse, en 1937, a été de 22,67% seulement, a atteint dans les 14 stations de l'Association 33,70%. C'est la preuve de la haute valeur économique des longs séjours. Nous donnons ci-dessous un tableau qui fait ressortir nettement l'importance des stations climatiques et d'altitude dans ce domaine, par rapport à l'hôtellerie du pays tout entier et en comparaison avec d'autres catégories touristiques.

On voit par ce tableau que les stations climatiques, quoique peu nombreuses, ont toujours, même en temps de crise (1935 et 1936), enregistré un important pourcentage du nombre total des nuitées en Suisse.

Cette brochure donne encore une foule de renseignements intéressants sur l'évolution fiscale des 11 principales stations grisonnes, sur l'évolution de Leysin qui comptait 397 habitants en 1888 et 4135 en 1930. Sur ces 4193 habitants, 1339 travaillaient dans l'hôtellerie. Des statistiques et graphiques spéciaux sont encore consacrés à la structure de ces stations, aux nuitées et aux capitaux investis dans: 1° les stations balnéaires, 2° les 4 stations de cure d'altitude de Arosa, Davos, Leysin et Montana qui sont à l'origine de l'Association, 3° les 5 grandes villes suisses, 4° les 14 stations de l'Association. Elle contient encore des statistiques sur l'importance fiscale des entre-

prises touristiques, sur les dépenses de l'hôtellerie pour diverses fréquences, etc., etc.

Les auteurs de cette brochure se sont également renseignés auprès de l'administration des PTT pour connaître, pour 1937, le chiffre des recettes des conversations téléphoniques des 14 stations en question. Ils arrivent au total impressionnant de 3.079.942 francs dont fr. 684.317,30 de conversations internationales. C'est une façon originale de démontrer l'importance de ces stations au point de vue du mouvement touristique international.

Conclusions

Nous avons donc signalé ici quelques-uns des renseignements généraux contenus dans la brochure de MM. Tissot et Jenny et nous devons en rester là, car cela nous entraînerait trop loin que d'entrer dans les détails de ce vaste sujet. Nous renvoyons les personnes que cela intéresse à la brochure elle-même, que l'on peut se procurer auprès de la Fédération suisse du tourisme à Berne. Pour terminer, adoptons les conclusions des auteurs qui insistent sur les réalités suivantes:

Les stations climatiques suisses ont puissamment contribué au développement du tourisme en Suisse. Elles ont joué et jouent encore un rôle de premier plan au point de vue humanitaire et social, permettant à des multitudes de malades ou de personnes affaiblies de se refaire une santé. L'existence même des stations climatiques est pour le tourisme suisse une des bases essentielles sur lesquelles peut se bâtir la propagande touristique suisse et notre pays doit devenir le grand atelier de réparation des douleurs et des santés compromises par l'effroyable mêlée qui a momentanément tué le tourisme.

Espérons que ce dernier vœu se réalisera.

Trafic et Tourisme

Le trafic pendant les fêtes

Dans son ensemble, le trafic touristique pendant les fêtes de fin d'année peut être considéré comme satisfaisant. Si l'on ne s'est pas toujours rendu dans nos stations et nos hôtels, on a quand même énormément voyagé en Suisse pendant cette période et les Chemins de fer fédéraux ont enregistré des recettes supérieures à celles de l'année dernière. En Suisse romande en tous cas, la fréquence dans les hôtels a été en général plus intense pendant les fêtes de Nouvel-An que pendant les fêtes de Noël. Cela provient probablement du fait que, dans les circonstances actuelles, on a tenu à garder à la fête de Noël son caractère de fête de famille et que les administrations et industries romandes ont interrompu leur activité pendant 4 jours à Nouvel-An plutôt qu'à Noël, alors que c'était le contraire qui se produisait en Suisse allemande.

Les conditions atmosphériques ont été idéales quoiqu'on ait pu craindre d'abord que la neige qui nous avait été si généreusement distribuée à la fin d'octobre déjà — et qui avait presque par-

tout disparu depuis — ne soit rationnée pendant les fêtes. Heureusement, elle est quand même venue à temps et les skieurs ont pu évoluer dans le cadre et la lumière féériques de nos montagnes. Dès le lendemain de Noël, nos stations romandes ont connu la grande animation d'habitude et du 1er au 4 janvier, les hôtes qui n'avaient pris la précaution de retenir leurs chambres avaient peine à trouver à se loger. Répétons encore que les conditions atmosphériques ont certainement contribué à cet heureux développement, que les sportifs et les personnes en villégiature ont trouvé de la neige, une température pas trop froide et un soleil radieux. En outre, comme il n'y avait qu'une mince couche de neige en plaine, les sportifs n'ont pu s'écarter dans les environs immédiats des villes et on dû se rendre à la montagne. Certes, il ne faut pas faire preuve de trop d'optimisme, car cette abondance de clients sera de courte durée. Les nombreux hôtels fermés sont aussi là pour nous rappeler que nous ne sommes pas en période normale. Si l'on compte quand même sur un certain nombre de clients suisses pendant le mois de janvier, l'absence de la clientèle étrangère se fera pourtant durement sentir. Heureusement que les longues vacances d'hiver accordées aux écoliers permettent à quelques familles de faire de plus longs séjours à la montagne.

Dans les centres urbains la fréquence est restée ce qu'elle était l'année dernière. Les 4 coupons de repas que l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation a généreusement accordés à notre population en ce mois de décembre ont constitué un appui certain à l'industrie hôtelière sans pour cela, espérons-le, mettre l'approvisionnement de la Suisse en péril. Sans diminuer leurs « chères » provisions, les ménagères ont ainsi pu se rendre « sans arrière-pensée » dans les restaurants pour y prendre un repas et s'évader ainsi une fois de leurs soucis journaliers.

Soulignons aussi la belle discipline qui a été observée à propos de l'appel du département de l'économie publique recommandant de ne pas publier les menus de fêtes et de renoncer à une propagande déplacée à ce sujet. Le conseiller fédéral Stampfli a d'ailleurs adressé une lettre à notre Société pour exprimer sa satisfaction des résultats obtenus dans ce domaine. Quelques esprits chagrins ou moralistes en quête de critique se sont plaints dans certains journaux des prix exagérés et des dépenses, peu opportunes dans des circonstances actuelles, qu'entraînaient les menus de fêtes. La chose ne vaut guère la peine d'être relevée, mais nous voulons simplement préciser, pour les personnes qui auraient donné raison à ce genre de lamentations, que les repas de fêtes sont toujours ou presque accompagnés d'attractions ou de manifestations spéciales pour lesquelles on demande en général une entrée. Dans la plupart des cas, tous ces extras ont été englobés dans le prix des menus, évitant ainsi aux hôtes toute surprise désagréable. En résumé, les résultats obtenus pendant les fêtes, soit en ville, soit à la montagne, semblent à première vue satisfaisants. Il ne reste qu'à espérer qu'il ne s'agit pas simplement d'un trop bref « feu de paille », mais que c'est peut-être le signe avant-coureur d'une saison, ne disons pas bonne — ce serait trop demander par les temps qui courent — mais tout au moins acceptable.

Pourcentage des nuitées de chaque groupe par rapport à l'hôtellerie du pays entier de 1935 à 1939

	1935	1936	1937	1938	1939
Hôtellerie du pays entier = 100%	14.114.548	13.358.860	15.918.980	15.986.108	13.594.363
Les 14 stations de l'Association suisse des stations climatiques et d'altitude.	29,83%	29,68%	30,70%	29,55%	29,08%
Les 5 principales villes du pays	18,05%	19,58%	18,36%	18,82%	21,65%
Les 8 principales stations balnéaires	2,78%	2,55%	2,50%	2,95%	3,21%

Christofle

CHRISTOFLE s'est acquis depuis plus de 100 ans une renommée mondiale par sa production inégalée en

Couverts et Services de table argentés

S.A. D'ORFÈVRE CHRISTOFLE A PESEUX (Neuchâtel)

Réparation et Réargenture de tout orfèvrerie déformée quelle que soit la provenance. Garantie formelle et prix modérés.

Demandez offre sans engagement ou la visite de notre représentant.

Achat de vieilles pièces usagées (couverts, plats, cafetières, etc.) en argent massif, au prix du jour.

Titulaire de la patente commerciale.

BÜBLACH

Diese Likörflaschen sind formlos und kosten wenig. Verlassen Sie ihnen Preisliste.

Glashütte Büblach A.G.

Kundenbericht

über die Wirkung der Revue-Inserate:

«Da die vertraglich abgeschlossenen Publikationen mir auch im abgelaufenen Jahr wieder wertvolle Dienste geleistet haben, möchte ich Sie bitten, den Inserationsauftrag für ein weiteres Jahr, wie bis anhin, in Note zu nehmen. Ich begrüße Sie u. zeichne hochachtungsvoll
I. H. Sch.»

AD

Chianti Dettling

Justi

Kirsch

Die drei Spitzenprodukte von Arnold Dettling, Brunnen

Vorteilhafte Putzmittel:

KELLERS Sandseife, Sandseife u. Seifensand

Chemische- und Seifenfabrik Stalden, Konolfingen

Zu mieten eventuell zu kaufen gesucht:

Voiture chaude

Offerten mit Abbildung und Preisangabe unter Chiffre V. O. 2652 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Zu vermieten

per 1. April oder 1. Juli, neuzeitlich eingerichtetes

Speise-Restaurant

mit Sali, in Basel. — Offerten unter Chiffre S. R. 2655 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Aus freiwilliger Liquidation

preiswürdig zu verkaufen:

Eine grössere Anzahl

SCHLAFZIMMER

sehr gut erhalten, mit kompletten Messingbetten.

Für Auskunft oder Beschichtigung sich gefl. wenden an

HOTEL THUNERHOF THUN.

BLANK & CO.

Première maison suisse vendant exclusivement aux Hôtels et Restaurants des

VINS ROUGES FRANÇAIS

Importation directe

Caves et Bureaux: Rue de Fribourg 7, VEVEY Téléphone 5.24.88

Entrepôts particuliers en douane. — Expéditions en fûts, litres et bouteilles, franco gare C.F.F.

Représentants à disposition de MM. les Hôteliers et Restaurateurs pour tous renseignements, prix et échantillons.

Pour la Suisse allemandique: MM.

A. Blatter, St-Gall Tél. 3.28.89
S. Mauch, Höllestrasse 77, Bâle Tél. 8.72.40
C. Müller, Neuveville, Tél. 8.72.40
E. Münstinger, Rue des Vergers 6 A, Clarens, Tél. 6.21.04
M. Schaeffer, Limmatquai 88, Zürich Tél. 2.42.22
M. Horger, Metzgergasse 69, Berne Tél. 2.14.14

Pour la Suisse romande: MM.

J. Arragon, Avenue Grand Hôtel 16, Vevey, Tél. 5.26.54
L. Belotti, Avenue de France 33, Lausanne Tél. 2.60.15
E. Pahud, Avenue Sémalèche, Pully-Nord Tél. 2.77.78
J. Rossier, La Vierge, Corsier Tél. 5.14.23
J. Séchaud, Avenue Léman 36, Lausanne Tél. 2.98.94

Pour Valais et Tessin: M.

Aug. Lugon, Evionnaz Tél. 6.28.04

Livraisons partielles. Références de 1er ordre.

GESUCHT

für erstklassiges Hotel im Tessin, für Mitte Februar:

1 Sekretär-Kassier-Kontrollleur möglichst mit Kenntn. der italienischen Sprache;

1 Etagenpouvernante sprachkundig, geseszt und anpassungsfähig.

Offerten mit Gehaltsansprüchen, nur prima Zeugnisse, Foto und Referenzen unter Chiffre H. T. 2654 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

guter Schinken ist

Hofer-Schinken

Verlangen Sie Offerte bei Ihrem Lieferanten